



Question PA & droit de visite chez son papa

Par **Luisa Pecheu**, le **29/06/2017** à **01:30**

Bonjour, je vous explique en gros la situation,, j'ai reconnue ma fille seule et je m'en suis occuper seule pendant 3 ans, il es revenu, pour ma fille j'ai faut le nécessaire car j'estime qu'elle a le droit de connaitre et de voir son père. Donc il l'a reconnue ensuite en août 2016 j'ai fait la demande au jaf, le jument en janvier 2017 et la réponse le 21 mars, depuis il me l'a verse jamais le 5 comme stipuler dans le jugement et en remplissant en dossier pôle emploi pour les paiement des PA hors je il me les donnent seulement depuis avril, et Ça me bloque dans toute mes démarches administratives ... Que dois-je faire ?

Deuxièmement il ne respecte jamais les heures ou il doit venir la chercher la vendredi et le dimanche il me la dépose a 22h hors elle a école le lendemain ... Pui-je faire quelque choses pour ça également ?

Merci d'avance pour votre réponse .